



PCTN
Direction
Centre Bandol
Rue de Bandol 1
1213 Onex

A qui de droit

Onex, le 1^{er} septembre 2020

Concerne : COVID-19 - activité des dancings

Madame, Monsieur,

Le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (ci-après : la PCTN) vous informe que, pour atténuer les effets économiques de la fermeture des dancings, il vous est possible :

1. Exploitation en bar

soit d'ouvrir votre établissement public comme s'il s'agissait d'un bar tant que les dancings seront fermés en raison de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Nous attirons votre attention sur les différences que cela implique :

- ouverture possible de 6h à 1h tous les jours sauf les jeudis, vendredis et samedis où les bars peuvent être ouverts jusqu'à 2h ;
- si la restriction d'accès à 16 ans n'a plus lieu d'être, elle est maintenue dès 24h si les jeunes ne sont pas accompagnés d'un adulte ayant autorité sur eux ;
- vous pouvez solliciter une autorisation de terrasse auprès de votre commune. Celle-ci prendra fin lorsque votre établissement sera réaffecté en dancing.

Pour le régime des autorisations accessoires, nous vous invitons à vous référer à la circulaire du PCTN COVID-19 - autorisations accessoires de danse.

ou, alternativement

2. Location de salle

soit de louer votre salle à des organisateurs de manifestations privées au sens de l'article 12 al.2 ACE du 14 août 2020. Dans ce cas, votre autorisation d'exploiter un dancing est suspendue.

Dans les deux cas, vous devez annoncer votre activité à la PCTN par e-mail¹ avant de la commencer.

En cas de location de salle, vous devez également communiquer, par e-mail, à la PCTN, chaque manifestation privée pour laquelle vous avez loué votre salle (date, nature de la manifestation privée, organisateur, nombre d'invités) et ceci deux jours ouvrables avant la date de la manifestation en question.

Il est précisé que le choix entre les deux possibilités est définitif et valable tout le temps que l'interdiction des dancings est en vigueur.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et dans l'attente de votre annonce éventuelle, nous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Matthias Stacchetti
Directeur
Stacchetti

¹ pctn@etat.ge.ch